Rechercher une victime de guerre

Le statut de victimes civiles de la guerre est né au lendemain de la fin du premier conflit mondial. Afin de protéger les victimes de ce nouveau conflit, des dispositions législatives sont prises dès 1946. Le terme de "victimes de guerre" regroupe au fil des textes plusieurs catégories d'individus : **prisonniers, déportés, disparus, tués, blessés, réfugiés** ; les évènements pouvant avoir eu lieu sur le territoire français ou à l'étranger. Des droits à réparation leur sont accordés, ainsi qu'à leurs ayant droits : veuves, enfants (pupilles de la nation).

Les ensembles documentaires présentés ci-après représentent une première étape de recherche :

Fichier de dénombrement des victimes de guerre

Fichier départemental des prisonniers politiques et des déportés

Procès-verbaux de gendarmerie (personnes arrêtés fusillées ou exécutées)

Documents liés à l'établissement de la "Carte de la souffrance"

Fichier de dénombrement des victimes de guerre (décret du 16 février 1945)

Un travail de recensement des victimes de guerre a été réalisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à la fin de la guerre. Ce dénombrement réalisé en application du décret du 16 février 1945 recense par commune :

- 1 : les réfugiés
- 2 : les internés et déportés
- 3 : les internés et déportés libérés ou évadés
- 4 : les internés et déportés décédés
- 5 : les travailleurs déportés
- 6 : les personnes disparues depuis le 3 septembre 1939
- 7 : les personnes tuées par faits de guerre ou de résistance depuis le 3 septembre 1939
- 8 : les personnes blessées par faits de guerre ou actions de résistance depuis le 3 septembre 1939
- 9 : les prisonniers capturés postérieurement à juillet 1940

Le dossier par commune comprend des fiches individuelles, classées par catégories de victimes ; certains dossiers peuvent contenir des listes nominatives récapitulatives. Les catégories numérotées de 1 à 9 présentes dans le dossier sont indiquées entre parenthèses après le nom de la commune. Ce recensement a été réalisé sur la base des déclarations des familles, il n'est donc pas exhaustif.

L'intégralité du fichier, conservé sous les références **1 W 197-204** et **178 W 1-19**, a été numérisée et est consultable en ligne sur notre portail :

Consulter le fichier numérisé

Sources complémentaires : Archives nationales, Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : recensement des anciens prisonniers et déportés 1946-1948 (19830423/13-19830423/385)

Les fichiers de recensement des prisonniers politiques et des déportés

Un premier fichier, dressé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre, recense les **prisonniers politiques et déportés finistériens.**

Ces fiches recto/verso donnent de précieuses informations sur :

- l'état civil et la description physique de l'individu
- les lieu, date et motif de l'arrestation
- les possibles lieux et dates d'internement
- les secours reçus

Elles peuvent être accompagnées de photographies.

Conservées sous la référence **1397 W**, elles sont classées par ordre alphabétique et sont accessibles en ligne :

Consulter le fichier numérisé

frad029_208j_019_104.jpg

Le second fichier concerne uniquement les **déportés**. Il a été dressé par Alain Le Grand, représentant départemental du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, pour l'élaboration de la "carte de la souffrance".

Basé sur un modèle unique, chaque fiche mentionne :

- l'état civil de l'individu
- les lieu, date et motif de l'arrestation
- les possibles lieux et dates d'internement
- Sort de la personne au sortir de la guerre

Conservées sous la référence **208 J 17 à 19**, les fiches sont classées par collections puis ordre alphabétique et sont accessibles en ligne. :

Consulter le fichier numérisé

Les procès-verbaux de gendarmerie

En cas de recherche d'une personne arrêtée, exécutée ou fusillée, une recherche peut être effectuée dans les **procès-verbaux** dressés par les brigades territoriales de gendarmerie. Il n'existe pas de collection centralisée, les documents étant conservés dans plusieurs fonds qui sont lacunaires : seuls les documents centralisés par l'administration préfectorale et les services judiciaires sont conservés, mais ils ne sont de fait pas exhaustifs, les archives de brigade de gendarmerie étant gérées par le Service historique de la Défense.

Comment accéder aux procès-verbaux ?

- La collection la plus complète est conservée dans le fonds de la **Préfecture du Finistère - Cabinet du Préfet** sous plusieurs références **200 W 70-81, 149-154.** Des fiches individuelles d'arrestations sont conservées sous les références 200 W 80-81.

- Vous pouvez également étendre vos recherches dans d'autres **fonds préfectoraux ou judicaires** :
  - Sous-préfecture de Morlaix : **143 W 4-11** (police + gendarmerie)
  - Tribunal civil de Morlaix : **210 W 41-51** (1940-1969)
  - Tribunal civil de 1e instance de Brest : **1418 W 1** (1944-1945), **1434 W 9** (registre d'enregistrement des procès-verbaux et plainte, 1945)
  - Tribunal civil de 1e instance de Châteaulin : **215 W 11** (1940-1944), **64 W 49** (1944-1948)
  - Cabinet du préfet : **31 W 631**

Les procès-verbaux sont classés par ordre chronologique.

Une liste pour les documents conservés dans le 200 W a été dressée permettant une recherche nominative, par date ou par lieu de l'évènement. Cette liste n'est pas accessible en ligne mais vous pouvez formuler une demande de recherche pour vérifier l'existence d'un document (merci d'indiquer dans votre demande le plus d'informations possibles : nom, prénom(s), date de naissance, date de décès de l'individu recherché, lieu de l'arrestation ou du décès)

Que contient un procès-verbal ?

Le procès-verbal décrit précisément les faits. Il est généralement dressé peu après l'évènement ou la connaissance des faits (retranscription de témoignages recueillis auprès de témoins).

En marge du document sont précisés :

- Eléments d'identification de la brigade de gendarmerie : Compagnie/section/brigade
- Le numéro et la date du procès-verbal
- Objet

Procès-verbal relatif aux bombardements du château de Trévarez, 31 juillet 1944, 200 W 75

Communicabilité/Accès

Les document sont intégralement communicables et consultables en salle de lecture.

Sources complémentaires

Service historique de la Défense, GD 29 E 1 - 364, Fonds des unités de la compagnie de gendarmerie départementale du Finistère (1899-1946)

Documents liés à l'établissement de la "Carte de la souffrance"

Carte des Internés, Déportés, Fusillés, Victimes civiles du Finistère, 7 Fi 187

En 1951, l'État met en place un **comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale** pour préserver la mémoire du conflit. Ce nouvel organisme dispose d'un réseau de correspondants dans les départements. Il est chargé de recueillir des témoignages, de réaliser des enquêtes et des publications sur la Seconde Guerre mondiale. L'établissement d'une « carte de la souffrance » constitue l'un des premiers travaux du comité.

La « carte de la souffrance » donne une représentation graphique et synthétique du bilan du conflit :

- Le nombre de d'internés, déportés, fusillés et victimes civiles
- Le nombre d'immeubles détruits

En Finistère, cette carte a été établie par **M. Alain Le Grand, représentant départemental du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale**. C'est d'ailleurs dans son fonds privé entré en 2005 aux Archives départementales **(208 J)** que sont conservés les éléments d'enquête et de recensement ayant permis l'établissement de cette carte (208 J 3-20).

Sont notamment à signaler : :

- le bulletin concernant les statistiques de la déportation dans le Finistère, mars 1959 (208 J 5)
- le registre alphabétique des déportés arrêtés dans le Finistère (A-Fauv), des fusillés, abattus, assassinés, FFI tués au combat, victimes civiles (208 J 7)
- les relevés des victimes par commune des victimes (208 J 8-9)
- les fiches nominatives des déportés (208 J 17-19)
- le fichier nominatif des personnes arrêtées (208 J 11) : ce fichier comptant plus de 3000 fiches nominatives est accessible en ligne sur notre portail. Un classement des fiches par ordre alphabétique des patronymes facilite les recherches

Fiche d'arrestation de Jeanne Gallais, 208 J 11

A consulter également

L'inventaire des dossiers d'enquête des sections "Crimes de guerre" des services de police judiciaire, conservés aux Archives nationales